

Le Conseil doit réviser d'urgence sa position sur la réforme MRV pour préserver l'agrobiodiversité de l'Europe, avertit une coalition de plus de 200 organisations

Bruxelles, le 25 novembre 2025 – Alors que les États membres de l'UE entament la phase finale des négociations sur le règlement relatif à la production et à la commercialisation du matériel de reproduction des végétaux (MRV), **une large coalition de plus de 200 organisations d'agriculteur.rice.s, de sélectionneur.euse.s, conservateur.rice.s de semences et d'organisations environnementales [a envoyé aujourd'hui une lettre commune aux ministres de l'agriculture de l'UE](#)**, en tirant la sonnette d'alarme: **à moins que des garanties cruciales pour l'agrobiodiversité et les droits des agriculteur.rice.s ne soient apportées dans les prochains jours, l'Europe risque de s'enfermer dans un système semencier incompatible avec des pratiques agricoles durables, la souveraineté alimentaire et l'adaptation au changement climatique.**

Les signataires, qui comprennent des organisations agricoles biologiques et agroécologiques, des petites entreprises semencières et des réseaux de conservation, avertissent que la proposition actuelle du Conseil ne fournit pas l'espace juridique nécessaire aux agriculteur.rice.s, aux sélectionneur.euse.s et autres initiatives semencières leur permettant de continuer à conserver et à développer la diversité des cultures en Europe. Au contraire, elle risque de constituer un grave recul pour certains droits essentiels déjà reconnus dans divers pays européens. Selon la planification actuelle du Conseil, la présidence danoise vise à tester le soutien des États membres à cette proposition lors de la réunion des attachés du 28 novembre, suivie d'un éventuel mandat du COREPER à la mi-décembre, qui conclurait le processus interne du Conseil.

« Si le Conseil ne rectifie pas sa position, alors l'Europe va porter atteinte aux acteurs mêmes qui sont maintiennent l'agrobiodiversité », a déclaré Magdalena Prieler d'ARCHE NOAH. « Nous sommes à quelques jours d'une décision qui pourrait soit préserver les droits des agriculteur.rice.s et la diversité des semences, soit les restreindre de manière irréversible. Les États membres doivent faire le bon choix. »

Eric Gall, directeur adjoint d'IFOAM Organics Europe, a souligné la nécessité d'un cadre qui reflète les réalités des systèmes biologiques et agroécologiques : *« Il est essentiel que la future législation relative aux MRV fournisse l'espace juridique nécessaire à un marché des semences diversifié et permette aux agriculteur.rice.s de choisir les cultivars les mieux adaptés à leurs systèmes agricoles. Par exemple, limiter les variétés de conservation à certaines espèces végétales et à leur région d'origine entravera fortement les nombreux.euses agriculteur.rice.s et obtenteur.rice.s biologiques et agroécologiques qui en dépendent actuellement. »*

L'agrobiodiversité menacée

La diversité des cultures et des variétés est le fondement d'une agriculture résiliente. Une plus grande diversité génétique permet aux plantes de mieux résister aux ravageurs, aux maladies et à l'évolution rapide des conditions climatiques, et soutient une production alimentaire durable. Pourtant, l'agrobiodiversité diminue considérablement depuis des décennies. Les petit.e.s producteur.rice.s de semences, les réseaux de conservation et les réseaux d'échange entre agriculteur.rice.s sont essentiels au maintien et au renouvellement de cette diversité. Toutefois, le projet actuel de règlement MRV risque **de restreindre le cadre réglementaire autour de ces activités non commerciales et favorisant la diversité**, au lieu de les protéger.

« La sélection et la gestion dynamique du MRV à la ferme, ainsi que les échanges entre agriculteur.rice.s sont indispensables pour adapter les plantes aux conditions de culture locales et constituent une pierre

angulaire de l'agroécologie », a déclaré Alessandra Turco pour la coordination européenne Via Campesina. « *Ces pratiques ne sont pas de la commercialisation, elles doivent être reconnues en tant que droits collectifs des agriculteur.rice.s en dehors du champ d'application du règlement MRV, comme c'est déjà le cas dans plusieurs pays de l'UE* ».

Un moment décisif – avec de graves conséquences potentielles

Le délai interne du Conseil approchant rapidement, les organisations de la société civile préviennent que les États membres disposent de peu de temps pour intégrer ces garanties essentielles :

- **Exclure les activités de conservation et de gestion dynamique à la ferme des règles relatives à la commercialisation du MRV.** Traiter les échanges pour la conservation ou la sélection comme une activité commerciale menace des milliers d'initiatives semencières locales.
- **Garantir aux agriculteurs le droit de conserver, d'utiliser et d'échanger leurs semences, y compris contre une compensation financière.** Ces droits sont reconnus au niveau international (TIRPAA, UNDROP, CBD) et doivent être mis en œuvre dans le droit de l'UE, en dehors du champ d'application de la commercialisation des MRV.
- **Garantir un enregistrement simple et accessible pour les variétés de conservation anciennes et nouvelles, pour toutes les espèces et sans limitations géographiques.** Leur utilisation ne doit pas être limitée par des limitations régionales ou de type de culture.
- **Exiger que les examens de valeur culturelle et d'utilisation durables (VCUD) soient effectués dans des conditions biologiques ou faibles intrants.** La durabilité doit être évaluée sur base du système et non des traits isolés.
- **Protéger les nanoentreprises des charges administratives disproportionnées.** Ces petites entreprises semencières sont essentielles pour maintenir une diversité de semences adaptées localement.
- **Garantir la transparence sur les méthodes de sélection et les droits de propriété intellectuelle.** Les agriculteur.rice.s et les sélectionneur.euse.s ont besoin d'informations claires pour prendre des décisions éclairées et préserver le libre accès aux ressources génétiques.

La coalition exhorte les ministres de l'agriculture à corriger la proposition **avant que le Conseil ne finalise sa position**, en veillant à ce que le règlement reflète les besoins des agriculteur.rice.s, des jardiniers, des sélectionneur.euse.s et des réseaux de semences qui contribuent à la résilience agricole de l'Europe.

Manquer cette opportunité constituerait un recul historique pour l'agrobiodiversité, les droits des agriculteur.rice.s et la capacité de l'Europe à s'adapter à la crise climatique.

Personnes de contact :

- Paul Grabenberger, chargé de politiques, Arche Noah: Paul.Grabenberger@arche-noah.at, +32476701527
- Éric Gall, Directeur adjoint, IFOAM Organics Europe: eric.gall@organicseurope.bio, +32 491 07 25 37
- Cloé Mathurin, chargée de politiques, Coordination européenne Via Campesina: cloe@eurovia.org, +32 2 217 31 12